



OCCITANIE
BADMINTON

CR Assemblée Générale Extraordinaire

Vote de la modification des Statuts de la Ligue.

Le 1 octobre 2026 à 19h en visioconférence

Diffusion : CA – CPC – Représentants des Comités
et des licenciés individuels - Salariés

PARTICIPATIONS :

VOTANTS (25) : David ANGELATS (66), Jean-François ANINAT (licenciés individuels), Fanny BAYLE (81), Matthieu BERLANA LUJAN (11), Germain BIEVLIET (31), Dorine BONNET (48), Gilles CASTILLON (31), Joffrey CLAVEL (31), Yannick ERBIN (81), Julien FABRE (11), Christophe FAULMANN (licenciés individuels), Michel FOURGOUS- JIMENEZ (46), Alain GILLE (34), Cyrille GOELLER (32-65), Jérémie GRESSIER (31), Éric HUGON (48), Éric ITIÉ (48), Sébastien LAGARDERE (12), Élodie LEMOINE (66), Adrien MOGLIA (66), Christophe MOISY (81), Christian PRIVAT (31), Nicolas ROZ (82), Stéphane TEIL (30), Nathalie YILDIZ (66).

NON VOTANTS : Martine CASTILLON et Marcel MAUREL (membres du CA de la Ligue).

CONTEXTE

Le quorum pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) n'ayant pas été atteint lors de l'AG de la Ligue le 20 juin 2026, le CA a décidé d'organiser cette AGE en visioconférence.

L'objet de cette AGE est l'approbation **de la modification des statuts de la Ligue**.

Plus précisément, il s'agit de la suppression de l'article 26 portant sur les dispositions transitoires mises en place en attendant le renouvellement complet des instances dirigeantes qui a eu lieu lors de l'AG en 2025.

Cette AGE reportée ne nécessite pas de quorum.

QUESTION :

Approuvez-vous les modifications apportées aux Statuts de la Ligue Occitanie ?

POUR : 57 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 *

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

*Chaque comité a un nombre de voix défini par le nombre de licenciés dans son comité.
La répartition des voix par représentants est définie par la Fédération.

Ici, 25 votants correspondaient à 57 voix.

Christian PRIVAT,
Président.

Jean-François ANINAT,
Secrétaire Général.